1780-1787 Succession Babonneau
Lettres de Charles Salles à sa tante Mme Lemire à la Martinique

Louis Babonneau décède à Marseille le 8 juin 1780 « dans la fleur de l'âge ».
Il nomme Charles Salles exécuteur testamentaire et lègue tous ses biens à sa tante Mme Lemire, vivant à la Martinique, veuve avec trois filles dont l'aînée Marguerite est la filleule de Louis Babonneau et est en âge de se marier.
Grâce à ***l'arbre généalogique de 1778 de Jean-Baptiste Questel,*** *on sait que Louis Babonneau est le neveu de Mme Lemire, qu'il s'est marié et a eu trois enfants. A son décès en 1780 à Marseille, il semble veuf et sans enfant.*
En juin 1780, Charles Salles a 40 ans ; il a perdu sa femme un an auparavant et il a trois enfants de 11 ans, 8 ans et dix-huit mois.

Du 12 juin 1780 à Mme Lemire La Martinique
Notre ami Babonneau a succombé à la terrible et cruelle maladie dont il était atteint avec un courage, une fermeté et une résignation digne d'envie. Il a vu ses derniers moments avec tranquillité, ne témoignant d'autres regrets que celui d'être séparé de vous et de notre cher oncle, le père Questel, pour lequel il avait la plus grande vénération. Ce respectable oncle ne l'a pas perdu de vue un seul moment pendant le long cours de sa maladie et lui a fermé les yeux le 8 du courant à 9 heures et demie du matin. Il emporte les regrets de toute les personnes qui le connaissaient, ceux de toute la famille qui lui était fort attachée et les miens qui sont aussi vifs que vrais et sincères. Connaissant toute votre amitié pour lui, je ne doute pas ma chère cousine de la sensibilité et de la douleur que cette triste nouvelle vous occasionnera. Il en est certainement, à tous égards, bien digne pour la tendresse inviolable qu'il avait pour vous et vos chers enfants.
Il vous en a laissé les témoignages non équivoques et des plus authentiques en vous instituant sa légataire unique et universelle.
Aussitôt son décès, notre cher oncle s'empara de toutes les clefs et demanda en mon nom comme son plus proche parent l'ouverture de son testament qui s'est faite le 9 au matin avec les formalités d'usage. Je vous en fais passer inclus l'extrait, ensemble celui du codicille qu'il avait fait peu après, le tout revêtu des formes nécessaires. Vous connaitrez toutes ses dispositions et vous verrez qu'à la suite de la confiance et de l'attachement qu'il me portait, il m'a nommé son exécuteur testamentaire en me recommandant vos intérêts et ceux de vos chers enfants. Le sincère attachement que j'ai toujours eu pour vous, ma chère cousine, doit vous être un surgarant des attentions et des soins que je prendrai à veiller scrupuleusement à vos intérêts qui, surtout m'étant confiés par un ami comme Babonneau, me sont aussi chers que les miens propres. Je me flatte que vous me rendrez bien la justice que je mérite à cet égard.
Une des dispositions du testateur me prohibant expressément de procéder juridiquement à l'inventaire de tous ses effets, je suis forcé de souscrire à ses instructions, malgré ma délicatesse, mais ce sera avec l'aide de notre cher oncle qui veut bien me suivre dans cette opération. Nous comptons l'entreprendre et commencer demain matin. Nous avons terminé samedi dernier celui de l'argenterie et de tous les bijoux trouvés dans un chiffonnier renfermé dans son cabinet. Je vous en expédie inclus la note de l'un et de l'autre. J'en fais deux objets distincts et séparés pour remplir les vœux du testateur, qui dispose de tous les bijoux en faveur de votre fille aînée, sa filleule, à qui il fait encore un legs particulier de trois mille livres. Il conviendra qu'elle m'expédie ses ordres sous votre autorisation pour ces deux objets la regardant en propre. Je les ai fait enlever avec l'argenterie pour les tenir sous ma clef en attendant vos ordres pour vous les faire passer. Vous verrez par le testament que Babonneau ordonne que toute l'argenterie, les bijoux, le linge de table et les draps de lit vous seront expédiés. Ayez la bonté de me marquer si vous désirez que je remplisse ses intentions à présent, ou je dois attendre la paix. Je vous observe cependant que le genre de maladie dont le pauvre défunt était atteint me faisant craindre pour l'usage que vous pourriez faire de ces draps de lit et de

quelques serviettes, je me résous avec l'approbation de notre cher oncle de les vendre sans attendre vos ordres pour cet objet, avec le reste des meubles que je compte mettre aux enchères et profiter de la chaleur des concurrences pour en tirer parti. Autrement je n'en aurais presque rien si je laisse échapper cette occasion pour les vendre tractativement. J'espère que vous approuverez ma conduite en faveur du motif qui la détermine et qui n'est dicté que par mon amitié pour vous et vos chers enfants.

Il me serait impossible de vous dire dans le moment quels sont les biens de cette succession ni à combien elle montera n'ayant jamais eu grande connaissance des affaires de Babonneau. Je suis instruit seulement qu'il a fait une mise de 50 m f dans la Société qu'il avait contracté le 1er janvier de cette année avec Mrs Labastide et Salles fils. Je vais m'occuper pour le présent des objets les plus pressants qui sont 1° l'inventaire, 2° la vente de tous les meubles pour éviter leur dépérissement, 3° l'arrentement de la maison où logeait ce cher défunt dont il avait encore un bail de 7 ans 4° l'accomplissement des différents legs testamentaires dans le détail desquels je n'entre pas, vous renvoyant à son testament à cet égard. Après avoir rempli ces premières dispositions je m'occuperai sérieusement de la liquidation finale de son ancienne société avec Bernard qui l'avait nommé son exécuteur testamentaire à la charge de liquider avec sa veuve qui ayant presque tout terminé avec Babonneau me laisse peu de chose à régler définitivement.

Je ne négligerai pas en même temps de prendre connaissance des affaires de la nouvelle société avec Mrs Labastide et Salles fils pour travailler de concert avec ces Mrs à la liquidation la plus prompte.

Je vois cette époque encore bien éloignée par l'expédition existante du navire Les Aimables Claires, Capitaine Lavau, parti de cette ville avec le convoi de l'Experiment le 6 du mois passé pour chez vous où il doit être heureusement arrivé, peut-être reparti pour Saint Domingue où il avait ordre de se rendre suivant le rapport de Mrs Labastide et Salles. Cette expédition se trouve entièrement couverte par les assurances à 9 m f près que la Société est forcée de couvrir pour son dixième en qualité d'armateur suivant les ordonnances de la marine ce qui fait environ 3000 f d'intérêt que vous avez à découvert sur cette expédition sans pouvoir les faire assurer.

J'espère que ce navire arrivant heureusement vous épargnera cette perte. Je l'apprendrai avec tout le plaisir possible. Quant au retour du navire, vous pouvez être tranquille et compter sur ma prudence, j'agirai de façon à mettre à couvert votre entier capital. Ne pensant pas que vous soyez aise de courir aucun risque, veuillez bien m'expédier vos ordres pour l'emploi des fonds que je pourrais avoir en mains pour votre compte à leur rentrée. Je pense que vous conviendra de les recevoir en marchandises qui ne laisseraient pas que de vous donner un bon bénéfice. Si vous désirez que je vous fasse quelque envoi en temps de guerre, mandez le moi. Je vous expédierai les marchandises que vous souhaiterez en faisant entièrement assurer votre capital. Faites en un mot de ce qui vous paraîtra le mieux convenir à vos intérêts. Soyez bien persuadée que je me ferai un vrai plaisir de condescendre à toutes vos intentions et à vous convaincre de l'attachement inviolable et sincère que je vous ai voué.

Mes premières vous instruiront plus amplement de l'état de cette succession et du suivi des opérations. Avant de finir ma lettre, je ne dois pas vous laisser ignorer tous les services que Reine a rendus à notre cher défunt pendant sa maladie. Elle est digne des plus grands éloges et mérite vos bontés et vos remerciements. C'est un hommage que je dois à ses soins auprès de Babonneau à qui elle était véritablement attachée. Je l'ai chargée du soin de veiller à tous les effets de la maison. Je vais m'occuper de son deuil, de celui de son fils et d'une autre domestique que Babonneau avait. Je vais renvoyer ce dernier avec une garde que Reine avait été forcée de demander les derniers jours, ne pouvant résister aux fatigues du jour et de la nuit. Babonneau, satisfait du service de cette garde, a ordonné de lui donner 6 f par jour fois 24 d'étrennes. Je vais m'occuper de tous ces objets incessamment.

Je dois encore vous faire observer ma chère cousine que Babonneau n'ayant pas nommé notre cher oncle, le père Questel, dans ses dispositions testamentaires, par délicatesse de ce dernier qui l'a exigé absolument, il conviendrait que vous le priassiez d'accepter un petit meuble de ceux de Babonneau.

Cette marque d'amitié de votre part ne laissera pas que de lui faire beaucoup de plaisir, persuadé de la satisfaction que vous sentirez de le convaincre de votre attachement et de lui témoigner votre reconnaissance pour les soins infatigables qu'il s'est donné auprès de notre cher défunt. J'ai cru devoir retarder la vente d'une petite pendule et de deux urnes qui étaient sur la cheminée de Babonneau valant environ 15 ou 16 Louis pour attendre de savoir vos intentions sur ce petit présent que vous pouvez le prier d'accepter en me donnant des ordres de le lui offrir de votre part. Je suis assuré qu'il sera sensible à ce témoignage d'amitié et qu'il l'agréera venant de votre main n'étant pas aise qu'il sache que cette ouverture vient de moi. Vous me ferez plaisir de lui écrire seulement que les craintes que je vous ai témoignées de ne pouvoir vendre ces effets avec avantage pendant le cours de la guerre, vous engage à me donner ordre tout de suite de ne pas vendre ces objets et que s'ils sont encore existants entre mes mains de les lui présenter de votre part. Vous pouvez ajouter que vous désirez que vos ordres en préviennent la vente et qu'il puisse les recevoir avec autant de plaisir que vous de sentir la satisfaction de lui offrir ce présent. D'ailleurs, ma chère cousine, je puis vous dire ici sans être suspect que Babonneau l'a prié d'accepter cent fois les petits meubles de sa maison qui lui seraient le plus agréables et qu'en présentant ce que je vous conseille vous accomplirez parfaitement les désirs les plus empressés de votre bienfaiteur. J'imagine connaissant la bonté de votre cœur que vous approuverez mon idée et que vous serez enchantée de l'ouverture que je vous en fais et de trouver cette occasion de vous acquitter auprès de notre cher oncle qui mérite assurément notre attachement pour tout celui qu'il porte à tous ses parents et particulièrement à Babonneau qu'il n'a quitté qu'au dernier soupir.
Le commerce me prenant beaucoup, il ne m'est pas possible de faire part de la mort du cher Babonneau à la famille. Je vous prie instamment de vouloir m'en acquitter auprès de tous et principalement auprès de vos demoiselles et de ma chère maman. Je vous embrasse bien sincèrement. Je suis…

Du 28 juin 1780 à Mrs Jaume et compagnie, Paris
En qualité d'exécuteur testamentaire de feu Mr Babonneau que la mort nous a enlevé le 8 de ce mois à la fleur de son âge, je dois répondre aux deux lettres que vous lui aviez écrites le 3 et 8 courant relativement à une lettre de change de L 1749 f.1.4 tirée de nos colonies sur Mr de Saint James qu'il vous avait remis pour en recevoir l'enregistrement, ce qui a été fait le 29 du passé, comme vous l'annonciez avec votre dernière qui en porte le retour. Je l'ai bien reçue et vous en fais mes remerciements. Je suis avec les sentiments…

Du 22 septembre 1780, à Mme Lemire à Saint Pierre de la Martinique
Le Cerbère et Les Trois Cousins
Je vous fis part ma chère cousine par plusieurs voies le 12 juin dernier de la perte que nous avions faites du cher Babonneau. Depuis je me suis occupé de l'inventaire de ses effets et de leur vente. Vous avez inclus l'un et l'autre avec l'extrait de la vente judiciaire que j'en ai faite qui a produit net aux enchères L 2459 f-11-3 à laquelle il faut ajouter celle de L 3100 f pour les meubles du salon de compagnie et salle à manger que j'ai vendus tractativement à Mr Labastide suivant l'estimation qui en a été faite par un juripriseur, 222 f pour neuf paires manches filoches et dentelles que j'ai aussi placés tractativement, ces deux sommes réunies élèvent la vente totale de tous les effets vendus à L 5781f-11-3 dont j'ai crédité la succession. Ces deux dernières ventes m'ont paru beaucoup meilleures que si j'avais fait passer ces effets aux enchères ou certainement je n'aurais pas obtenu le même prix, attendu que je me suis prévalu du placement des tapisseries et des meubles que Mr Labastide n'a pas eu besoin de remuer s'étant chargé en même temps du bail de la maison qu'occupait Babonneau et que je lui ai cédé au même prix et condition que ce dernier la tenait. Vous trouverez dans l'inventaire des effets, comme l'argenterie, les bijoux, les nappes et serviettes et coiffes en dentelle et du linge pour enfants que vous ne rencontrerez pas dans la vente judiciaire, les ayant fait déposer en nature dans une malle pour vous être expédiée quand vous le trouverez bon.

Ces effets vous sont désignés dans l'inventaire pour que vous les reconnaissiez quand vous les recevrez. Ces premières opérations terminées, je me suis occupé de la liquidation des affaires de Mrs Bernard et Babonneau dont ce dernier était chargé. Je l'ai terminé avec la veuve Bernard comme tutrice de ses enfants pour un compte courant que j'ai relevé des écritures de Babonneau qui se trouvait débiteur de L 390 f 14 pour solde. Cette somme que j'ai acquittée termine définitivement (sauf les affaires qui pourraient se présenter et que je ne connais pas) la liquidation des affaires de cette société.
J'ai trouvé en inventoriant les papiers de Babonneau le bilan de ses affaires dressé par lui-même le 6 mars dernier. Je vous envoie inclus cette pièce qui vous instruira avec la plus grande clarté de l'état des affaires de cette succession et des biens sur lesquels vous pouvez compter. C'est avec regret que je vois la médiocrité de cet héritage qui sera encore diminué du capital actuel par les pertes immenses que Babonneau a faites dans la partie des assurances et que j'ai commencé de payer. Ces pertes s'élèvent jusqu'à présent à 7 mille environs sur laquelle somme il faut déduire environ 2300 f qui me sont entrés pour les augmentations de primes et pour les primes qui m'ont été payées. J'ai en outre acquitté plusieurs comptes dont Babonneau était débiteur et divers, il me reste encore à payer L 1800 f environ pour 4 quartiers de loyer de la maison que le défunt occupait et qu'il n'avait pas acquitté pendant son vivant à raison d'une saisie conservatoire des rentes qui lui avait été faite par un créancier du propriétaire de la maison. Je ne me dessaisirai de cette somme qu'après avoir obtenu la main levée de ce créancier et m'être mis à l'abri de toute éviction.
Le bilan que je vous adresse vous faisant connaître les divers créanciers de la succession je ne m'arrêterai pas à chacun d'eux en particulier, il me suffira de vous prier de retirer les différentes sommes qui sont dues chez vous et de vouloir bien m'en accuser la réception. Je vais écrire à Mrs Lavau frères du Cap pour les prier de me faire passer les 1300 dont ils se trouvent débiteurs à cette succession. Quant aux autres objets, comme la ½ action à la chambre d'assurance de cette ville et le 1/3 d'action sur la barque La Bien Aimée Capitaine Lartiguer, il faut laisser éteindre l'un et l'autre objet pour les terminer définitivement. Je ne pense pas vous faire couvrir votre intérêt sur La Bien Aimée vu les avis que nous avons que ce navire fera son retour sous une bonne escorte et que d'ailleurs la somme est trop modique pour n'être pas encouragé à gagner la prime que nous ne pourrions obtenir au-dessous de 30%. Ce sera avec plaisir que je vous participerai l'heureuse arrivée de ce navire dont l'expédition doit laisser un honnête bénéfice s'il arrive à bon sauvement comme j'ai lieu de l'espérer. Mrs Labastide et Salles fils étant chargés par l'acte de la société de la liquidation des affaires, feront sans doute le nécessaire pour mettre à couvert par les assurances le chargement de retour de la cargaison des Aimables Claires dont j'ai appris avec plaisir l'arrivée chez vous. La décision de Mr Lavau à y terminer sa traite quand ce bâtiment sera de retour et que sa cargaison sera vendue, je terminerai avec Mrs Labastide et Salles fils la liquidation de cette société pour vous remettre l'extrait des comptes qui en proviendront et vous expédier ensuite le compte final de ma gestion.
Ayant sondé notre cher oncle sur la pendule dont je vous avais parlé et m'étant aperçu qu'il ne la recevrait pas attendu sa grande beauté je l'ai fait mettre aux enchères et vous la trouverez dans la vente judiciaire. J'ai été bien aise de profiter de la chaleur des enchères pour me débarrasser de ce meuble dont je n'aurais peut-être pas obtenu le même prix par une vente à l'amiable. Soyez assurée ma chère cousine que j'ai agi en tout pour le mieux de vos intérêts mon attachement pour vous et pour vos chers enfants sera toujours garant de mon zèle à vous servir et du plaisir que je sentirai à vous convaincre de toute mon amitié. J'ai acquitté les divers legs du testament, en outre j'ai livré à Reine toutes les hardes et effets dont elle et son fils avaient hérités de Babonneau. J'ai ajouté à cela plusieurs bagatelles de ménage qui n'auraient pas produit dix écus aux enchères que je lui ai donnés de votre part bien persuadé que vous ne désapprouverez pas ce que 'ai fait à cet égard. J'ai cru devoir lui donner cette preuve de la satisfaction que vous auriez des services qu'elle a rendus à Babonneau surtout dans ses derniers moments. Je lui a en outre compté d'avance les premiers six mois de la pension au désir du testateur qui a laissé neuf cent livres à son fils pour trois ans d'apprentissage

d'un métier. L'ambition qui dévore et brûle le cœur de Reine l'a portée à me dire qu'elle ne pouvait consentir que son fils devint un artisan et que sa santé ne lui permettait que d'entreprendre aucun autre métier que celui de capitaine de navire ou de commerce. D'après ce principe, elle a envoyé son fils dans une pension éloignée de quelques lieues de la ville pour lui apprendre à lire et écrire dans l'espérance qu'il deviendra un jour un négociant habile et éclairé. Dans la situation des choses je ne la crois pas fondée à exiger le legs de L 900 qui m'est donné que sous condition que son fils emploiera cette somme à l'apprentissage d'un métier quelconque. Comme vous seule pouvez disposer de cette somme et pouvez en faire avec libéralité consultez vos amis, votre cœur, votre fortune et les intérêts de vos enfants et donnez-moi vos ordres à cet égard afin que j'agisse suivant vos désirs ne voulant rien prendre sur moi pour cette affaire dont vous seule pouvez en disposer à votre gré.
Au reste j'ai trouvé dans les affaires de Babonneau une créance de dix-huit Louis d'or dont il accuse être débiteur à Mr Prudhomme de la Grenade pour le prix et le montant d'une vieille tabatière en or que cet ami lui avait vendue. Quand vous règlerez le compte courant avec Mr Marc Marie Bernard pour l'objet de Mr Prudhomme vous pourrez arranger cette affaire et observer de tirer votre quittance de Mr Prudhomme pour cet objet. Voilà l'état des affaires de la succession du cher Babonneau et le précis de mes opérations jusqu'à présent. Je me flatte que vous voudrez bien, satisfaite de ma gestion, me donner votre approbations et vos ordres pour les remises que j'aurai avoir à faire.

Du 5 janvier 1781 à Mme Lemire à La Martinique par ??

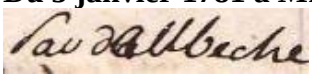

Je vous écrivis ma chère cousine le 22 septembre dernier par les Trois Cousins et le Cerbère qui faisaient route de ce port le 5 octobre dernier. N'en ayant reçu depuis lors aucune nouvelle j'ai lieu de penser qu'ils sont tous deux heureusement arrivés à leurs destinations, je l'apprendrais avec d'autant plus de plaisir que l'un et l'autre sont porteurs des divers comptes que je vous ai adressés relatifs à la succession de Babonneau. Je me flatte que vous aurez eu lieu d'être contente de mon exactitude et de la clarté que j'ai mis dans le détail des effets de cet héritage, je désire que vous en ayez été satisfaite.
J'ai reçu depuis mes dernières votre lettre du 23 septembre qui m'accuse la réception de mes dépêches à l'occasion de la mort de Babonneau que je regrette encore bien sincèrement. Il était mon parent mon ami et avait pour vous et vos enfants la plus grande tendresse ; il mérite les regrets que nous lui donnons et sa mémoire doit toujours nous être chère.
J'ignorais presqu'entièrement les dispositions de son testament et je ne savais pas qu'il eut oublié la chère Zabeth. Il faut croire qu'il avait des raisons particulières pour agir de cette façon. Je ne crois pas les prétentions de votre sœur bien fondées sur la maison rue du Précipice. Quand bien même Mme Babonneau serait morte sans avoir passé la vente de cette maison à son fils, il ne lui servirait pas que votre sœur dut y trouver sa portion, le fils héritant de la mère peut à son gré disposer de ses biens. Ce serait différent si Babonneau fut mort *ab intestas,* dans ce cas vous eussiez tous été aux mêmes droits. Je n'ai trouvé aucun papier relatif à ce que vous me demandez. Les grandes affaires que nous avons depuis quatre mois ne m'ont pas permis de chercher bien scrupuleusement, je m'en occuperai le plus tôt que je le pourrai vous pouvez en être bien assurée et je vous ferai part de tous les renseignements que je pourrai me procurer de cette affaire.
Vous aurez vu dans le compte de la vente judiciaire que j'ai faite des meubles de Babonneau que la petite pendule et les deux urnes avaient été vendues parce que ayant sondé notre cher oncle sur ce cadeau je l'avais trouvé peu disposé à le recevoir. Ce petit meuble ayant été livré à un ami qui ne pouvant me rien refuser me l'a cédé au même prix qu'il lui avait coûté, l'ayant en conséquence remboursé, j'ai présenté ce cadeau à notre cher oncle de votre part. Il l'a accueilli comme j'avais lieu de l'espérer. Il m'a paru très sensible à votre attention et s'est chargé lui-même de vous faire agréer ses remerciements. Je ne doute pas qu'il ne vous écrive en conséquence par cette occasion. Tout le

reste des effets de ce cher défunt a été vendu aux enchères à l'exception de l'argenterie, des bijoux, des nappes et serviettes et autres petits objets que j'ai chez moi dans une malle à votre disposition et à celle de votre demoiselle. Je vous prie de lui dire que je suivrai ponctuellement ses ordres pour changer la chaîne de la montre pour une à femme et je conserverai le cachet. Je suis trop heureux de pouvoir lui être utile pour ne pas en saisir les occasions avec le plus grand empressement. Je vous prie de lui faire agréer ainsi qu'à la cadette, mes tendres compliments.
J'ai accepté et payé les trois traites que vous avez faites sur moi de L 660, 600 et 176, ensemble L 1436 tournois dont j'ai débité votre compte. Par l'état que je vous ai adressé vous devez avoir reconnu que je n'étais encore en possession d'aucun fond de la succession, le peu que j'ai retiré m'a servi à payer les pertes et avaries que Babonneau avait essuyées dans les assurances et les divers frais et dettes criardes qu'il a laissées après lui. Ne vous prévalez donc pas sur moi jusqu'à ce que j'ai réglé définitivement avec Mrs Labastide et Salles qui, étant chargés par le contrat de société de liquidation des affaires, ne peuvent le faire qu'au retour du navire Les Aimables Claires, Capitaine Lavau. Votre ½ d'intérêt sur l'action du navire La Bien Aimée, Capitaine Lartiguer, est à couvert et hors de risque par l'arrivée de bâtiment en ce port. Aussitôt que la vente de la cargaison sera terminée l'armateur vous en remettra le compte avec le montant de votre intérêt à cette action, dont je me déferai pour le voyage que l'armateur veut de nouveau entreprendre, ne croyant pas que votre dessein soit de commercer et de courir des risques, je terminerai donc cette affaire en retirant ce qui vous reviendra de votre intérêt et pouvoir opérer un moment plus tôt les comptes de ma gestion.
Je suis assez souvent après Mrs Labastide et Salles pour les engager à mettre le capital des Aimables Claires à couvert par les assurances. Ils m'ont assuré y employer tous leur soins et avoir réussi pour la plus grande partie. Je désire bien sincèrement que ce bâtiment arrive à mon port et que son expédition donne à ses intéressés les plus grands bénéfices. Vous ne serez jamais aussi heureuse ma chère cousine que je le désire quant à votre intérêt à la demi action de la chambre d'assurance de cette ville. Il ne sera pas possible de terminer cet objet avant l'époque finale du contrat de société passé entre les actionnaires, je crois que ce contrat ne prendra fin qu'à la fin déclarée prochaine. Ayant moi-même une action dans cette compagnie d'assurances, je ferai pour vous comme pour moi-même vous pouvez en être persuadée.
Je suis sensible autant que je le dois aux témoignages d'amitié que vous me donnez dans votre lette et à la confiance que vous avez en moi. Je ferai toujours mes efforts pour mériter l'un et l'autre et vous prouver que j'en suis digne. Il ne tiendra pas à moi ma chère et aimable cousine de vous prouver tout mon attachement et toute mon estime, les sentiments que je vous ai voués depuis longtemps seront un garant à cet égard.
Agréez mon compliment sur cette nouvelle année. Si les vœux que je fais à cette occasion pour vous et votre chère famille sont écoutés favorablement, vous jouirez tous d'une bonne santé et de bonheur que vous méritez à tous égards. Puissent-ils être exaucés vous n'auriez certainement rien à désirer. Mon frère veut être de moitié dans mes souhaits et me charge de vous témoigner combien il est sensible à votre bon souvenir. Il vous présente son respect et son tendre attachement à vos demoiselles. Nos dames me chargent de les acquitter en amitiés auprès d'elles et de vous. Moi, je vous embrasse de tout mon cœur et je demeure constamment avec les sentiments affectueux que vous me connaissez.

Du 5 février 1781
Je me réfère mon aimable cousine entièrement au contenu de ma dernière du 5 janvier dont vous avez ci-dessus la copie. Depuis je n'ai rien à vous apprendre sur l'état des affaires de la succession du cher Babonneau qui est à peu près dans la même position que je vous l'ai mandé. C'est avec regret que je vois journellement les pertes qu'il avait faites dans la partie des assurances et que je paie pour terminer entièrement. Nous venons d'apprendre l'atterrage à Rochefort de la Cérès parti de la Martinique le 24 décembre. J'espère que Mr Lavau aura écrit à ses armateurs pour leur faire part de l'état de ses affaires et du temps qu'il aura pu mettre sous voile pour se rendre en France nous

souhaitons bien sincèrement que son navire n'ait souffert aucun dommage lors du dernier coup de vent et qu'il ait pu profiter du .. convoi. Je l'apprendrai dans votre intérêt avec la plus grande satisfaction. En attendant je vous réitère les assurances du sincère attachement avec lequel je suis tout à vous.

Du 11 mars 1781 à Mme Lemire à La Martinique
Sur Le Lynx et Le Diligent

Votre lettre du 22 décembre ma chère cousine m'est bien parvenue en son temps et c'est avec plaisir que j'apprends l'établissement que vous vous proposez de faire de votre demoiselle avec un homme dont les qualités de cœur et de probité vous sont parfaitement connues. Recevez en s'il vous plaît mon sincère compliment. Puisse ce mariage vous donner toute la satisfaction que vous vous êtes promis et procure à votre demoiselle tout le bonheur que son mérite lui assure.
Je suis étonné ma chère cousine que vous ne m'accusiez pas réception des lettres que je vous ai adressées ensemble avec plusieurs comptes sur le navire des Trois Cousins dont j'ai appris l'heureuse arrivée chez vous. J'aime à me flatter qu'occupée entièrement au mariage de votre demoiselle, vous n'avez pas songé à me répondre sur tous les chefs renfermés dans mes lettres concernant la succession de Babonneau. Le compte que je vous rendais dans le plus grand détail et dans le plus grand jour semblait devoir me garantir des traites dont vous me menaciez et que je ne m'attendais pas à recevoir avant la rentrée des fonds dont je vous mandais l'emploi. C'est avec douleur que je me vois forcé de laisser protester celle que votre demoiselle a faite inconsidérément sur moi sans au préalable avoir été avisée de la rentrée d'une partie au moins des fonds de l'héritage. Cet empressement mal placé de sa part la met dans le cas de supporter les frais immenses qui vont rejaillir sur elle et que sa seule imprudence lui occasionnera. Pour les éviter cependant et pour lui prouver ainsi qu'à vous tout le plaisir que j'aurais de vous être utile j'ai proposé au porteur d'en prendre acceptation pour payer dans trois mois. Si cet arrangement lui convient, je ferai cette nouvelle avance car ma chère cousine, bien loin d'avoir des fonds de l'héritage, je suis en avance pour les paiements divers que j'ai faits et que je fais journellement pour les diverses pertes d'assurances qui me sont présentées. J'ai fini avec le propriétaire de la maison qu'occupait le cher défunt ; je lui ai compté 1800 pour solde de ce qui lui était dû sur l'arrêt du conseil des finances qui m'oblige de … en sa faveur, c'est encore une affaire terminée.
Je vous avoue ma chère cousine que je serais bien désespéré que les traites que vous m'annoncer devoir faire sur moi d'environ 20 mille livres ne fussent présentées avant l'arrivée des Aimables Claires, Capitaine Lavau. Ce bâtiment et sa cargaison sont les seuls biens liquides de l'héritage de Babonneau comme je vous l'ai mandé et il est étonnant qu'après mes avis à cet égard vous ayez dû vous décider à faire de pareilles traites, surtout le navire étant encore sous vos yeux. Cette somme étant importante, je vous préviens ma chère cousine, que je laisserai protester à moins que les porteurs veuillent prendre mon acceptation sous une époque plus éloignée que celle que vous m'annoncez. Dans ce cas, j'espère pouvoir y faire honneur parce que dans l'intervalle je presserai Mrs Labastide et Salles de faire la vente la plus prompte de la cargaison et du navire afin de terminer avec eux de suite pour vous faire jouir d'une somme qui vous est nécessaire et pour laquelle vous marquez le plus grand empressement. Si les porteurs ne se contentent pas de cet arrangement, je serais mortifié dans votre intérêt mais, vous seule en étant le moteur, vous ne blâmerez que votre imprudence. Nous ne sommes pas ici en Amérique ma chère cousine, il faut payer quand on doit, et les lettres de change surtout sont des effets sacrés dont on ne peut se soustraire au paiement quand elles sont acceptées. Que … porté au greffe ne vous épouvante cependant pas d'avance et restez bien assurée que je ferai tout mon possible pour vous éviter le désagrément et la perte que mon refus d'acceptation vous occasionnerait et que je ferai de mon mieux pour engager les porteurs d'attendre la rentrée des fonds qui sont affectés au paiement de vos traites. Vous devez sentir comtien il me serait désagréable d'être forcé d'en venir à cette extrémité et combien j'aurais de plaisir à vous être

utile et avoir trouvé combien je vous suis véritablement attaché. Ne vous prévalez donc plus sur moi je vous en prie jusqu'à ce que je vous ai donné des avis qui vous autorisent de le faire avec sécurité. Les grandes occupations que nous avons ici depuis trois mois ne m'ont pas permis de visiter encore les papiers de Babonneau pour tacher d'y trouver la pièce que vous me demandez concernant la vente de la maison de la rue du Précipice. Aussitôt après le départ de la flotte, je m'en occuperai pour vous l'expédier si je la découvre ou pour vous apprendre que je ne la trouve pas dans les papiers du défunt. Je n'ai pas vu Reine depuis quatre mois elle vient ces jours derniers pour prendre la pension que je lui compterai la semaine prochaine. Je ne sais ni où elle loge ni le métier qu'elle fait j'ignore entièrement son sort ; mon oncle n'en sait pas plus que moi je pense.
Je suis chargé de la part de nos dames et de Louison de vous faire agréer leurs tendres compliments, nous embrassons tous vos chers enfants et moi en particulier je demeure constamment votre très affectueux serviteur.

Du 11 mars 1781 à Mlle Marguerite Lemire, à La Martinique
Sur le Lynx et le Diligent

J'ai reçu ma chère cousine la lettre que vous m'avez adressée le 23 décembre où vous m'avisiez de la traite que vous avez faite sur moi à 15 jours de vue ordre d'Albouy pour le legs qui vous renvient sur la succession de notre cousin Babonneau. Les avis que j'avais donnés à ma chère cousine votre mère sur l'état de cet héritage aurait dû vous empêcher de faire inconsidérément cette traite sur moi qui me trouve en avance pour votre mère par les divers paiements que j'ai faits ici et dont je lui ai rendu compte en son temps. Je vous avoue que j'ai été étonné de voir paraître cette traite et que je n'aurais pas dû m'attendre à l'empressement que vous avez eu de la faire sur moi sans au préalable être assuré de la rentrée des fonds de la succession dont la plus grande partie se trouve employée sur le navire Les Aimables Claires, Capitaine Lavau, qui était encore sous vos yeux lorsque vous avez consommé cette affaire qui peut devenir très désagréable pour vous si le porteur qui est heureusement un de mes amis ne veut s'arranger de la condition que je lui ai imposée de l'accepter pour payer dans trois mois. Cet ami … ou le premier porteur se trouve pour avoir son approbation, je désire de tout mon cœur ma chère cousine que cet arrangement puisse lui convenir afin d'éviter les frais immenses qui vont fondre sur vous et que vous seule méritez. D'ailleurs ma chère cousine je crois que vous êtes la seule qui ayez jamais tiré des lettres de change en France à 15 jours de vue, ces sortes de valeurs ont ordinairement des époques de 3 à 4 mois de vie au moins. J'ai proposé de payer dans trois mois. Si cela convient j'acquitterai votre traite uniquement pour vous obliger et vous prouvez combien je serais désespéré de vous voir faire une perte aussi cruelle que celle qui vous menace si cette lettre de change est protestée. Si j'avais des fonds libres dans ce moment, je ferais encore avec plaisir cette nouvelle avance à ma cousine mais il n'en est rien. Convaincu qu'il m'est impossible de faire mieux dans le besoin où je me trouve forcé de réunir tous nos fonds pour les trois expéditions que nous faisons qui partent avec la flotte et pour faire face aux engagements que nous avons pris, la circonstance n'est pas heureuse pour vous je le sais et je désire bien sincèrement que le porteur moins rigoriste se contente de mes propositions et qu'il agrée mon acceptation au terme désigné. Je vous l'apprendrais avec tout le plaisir possible.
Je garderai en mes mains les bijoux que votre cousin Babonneau vous a légués pour vous les adresser à la paix suivant vos désirs en faisant le change de la chaîne pour une autre à femme. Vous recevrez tous les objets aussitôt après la publication de la paix, fasse le ciel que ce soit bientôt.
Je suis extrêmement sensible aux souhaits heureux que vous avez faits pour moi à ce renouvellement d'année, si les miens pour vous ma chère cousine étaient exaucés vous n'auriez rien à désirer.
Recevez s'il vous plaît mon compliment sur votre mariage. Puissiez-vous jouir dans ce nouvel état de tout le bonheur que vous méritez de tous les vœux que je fais pour vous et que je vous souhaite bien sincèrement. C'est avec ces sentiments et ceux du plus sincère attachement que suis parfaitement …

A Mme Lemire à La Martinique
Par l'Iphigénie

Je vous écrivis ma chère cousine amplement le 11 mars dernier par les navires Le Lynx et Le Diligent. Depuis je me trouve avoir la lettre que vous m'avez adressée le 24 mars dernier pour me faire part de la consommation du mariage de votre chère fille, agréez en mon sincère compliment, je ne doute pas que vous n'éprouviez de cet établissement toute la satisfaction que vous avez droit d'en attendre et que vous méritez à tous égards.

Je me réfère entièrement à ce que je vous ai mandé par ma dernière relativement à la succession de Babonneau. C'est à regret que je vois journellement les pertes immenses que supporte cet héritage sur les assurances que le défunt avait signées et qui l'auraient indubitablement ruiné pour peu qu'il eut continué ; je ne cesse de payer les pertes, cependant j'ai lieu de croire que tout est à peu près éteint.

J'ai acquitté la traite que vous avez faite sur moi de L3000 ordre de Dupond Dert, j'en ferai autant des deux autres de 5700 chaque que vous m'annoncez avoir faites à l'ordre de votre gendre à trois mois de vue, elles ne m'ont pas encore été présentées. Vous pouvez donc être tranquille sur le sort de ces deux objets. D'une façon ou d'autre elles seront payées très exactement, quoique je sois sans fonds et même en avance pour vous. Ma chère cousine vous ne doutez pas de tout le plaisir que j'éprouve quand je puis vous être utile et vous convaincre de tout mon attachement Je ferai en sorte que Mrs Labastide et Salles acquittent les deux traites à leurs échéances, il faut espérer qu'ils le feront avec d'autant plus de raison qu'ils doivent être munis des formes nécessaires à cet effet et qui doivent lui être rentrés *non obstant* ceux employés sur les Aimables Claires où tous les fonds de la compagnie n'ont pas été chargés. Je ne connais pas ceux que vous me dites être à Saint Domingue à moins que n'entendiez parler de ceux qui sont entre les mains se Mrs Lavau frères qui sont trop minimes pour mériter votre attention. J'ai déjà écrit à ces Mrs pour leur demander compte de cette pacotille, je suis resté jusqu'à présent sans réponse comme c'est l'usage des colons qui ne répondent jamais quand ils sont débiteurs. Je crois que cette affaire sera de très longue haleine ainsi que celle des Aimables Claires dont le voyage ne peut être que très onéreux aux intéressés face les dépenses horribles que doivent faire les équipages, et le vaisseau qui était encore retenu aux quais de Saint Louis le 31 mars dernier sans qu'on puisse savoir le terme où ce malheureux convoi pourra en sortir. Je désire pouvoir vous apprendre bientôt l'heureuse arrivée de ce bâtiment dans notre port. J'ai reçu de Mr Lartiguer, armateur de La Bien Aimée sur laquelle Babonneau avait 1/3 d'action la somme de L 2732 et je lui ai compté L 1299 pour son intérêt au nouvel armement. Vous devez avoir ce bâtiment chez vous, je verrai avec plaisir qu'il se soit rendu à son sauvement et que ce second voyage vous soit aussi avantageux que le premier. Je n'ai pas jugé à propos de faire couvrir votre intérêt sur cette expédition attendue la minimité de la somme, d'ailleurs jouant avec l'argent du jeu on peut être en peu plus courageux. Je désire que cette affaire vous donne tout le profit que je le souhaite et qu'elle vous dédommage des pertes que vous éprouvez sur les signatures de Babonneau dans les assurances.

J'ai fait la vérification de partie des papiers de Babonneau pour tâcher de découvrir la pièce que vous m'avez demandée. Mes recherches ont été vaines n'ayant rien trouvé de relatif à la maison dont il s'agit. Je cesse mes recherches. D'après ce que vous me dites des témoignages d'amitié que vous et vos enfants avez reçus de la chère cousine Elisabeth, ses prétentions étaient je crois mal fondées et le parti qu'elle a pris est le meilleur ; il évite des mauvaises chicanes de l'honneur et de la menterie qui s'en mêle toujours et qui ne convient jamais entre parents et surtout entre frères et sœurs. Ce que vous me dites à cet égard m'a fait je vous assure le plus grand plaisir vu le vif intérêt que je tiens à la famille.

Du 20 septembre 1781 à Mme Lemire La Martinique
Sur L'Attrayante

Ma chère cousine, depuis ma dernière du 4 août par l'Iphigénie, Capitaine Castellan, j'ai reçu celle que vous m'avez adressée le 2 juillet par Mr Milloin qui m'en a fait remise depuis quelques jours seulement ayant été pris et conduit en Angleterre où il a été forcé de rester quelques temps. Votre lettre me confirme l'avis des traites que vous avez faites sur moi montant ensemble à L 11 400 argent des îles à l'ordre de votre gendre. Il ne s'en est encore présenté aucune mais bien une de 7 600 tournois ordre de Salles frères dont vous ne m'avez jamais donné avis. Sans l'endossement de mes frères dont j'ai reconnu la signature je l'aurais laissé protester parce que j'étais sans avis et qu'il aurait été très imprudent d'agir autrement. Par la date de cette traite, ma chère cousine, je vois bien que vous avez oublié la promesse que vous m'aviez faite de ne plus tirer absolument aucune lettre de change sur moi jusqu'à ce que je vous ai prévenu de la rentrée des fonds de la succession. J'aurais pensé que les lettres précédentes vous auraient donné assez d'éclaircissements sur l'état de cette succession.

Pour vous arrêter dans vos opérations, ce serait avec regret que me verrais forcé de laisser votre signature en souffrance et de laisser protester vos lettres de change s'il s'en présente de nouvelles ; je vous en préviens afin que vous n'en soyez pas fâchée. Je vous ai mandé que j'étais en avance pour vous, je vous le réitère ici en vous ajoutant que jusqu'à l'arrivée du Capitaine Lavau je ne pourrai rien entreprendre pour la liquidation de la société de feu Babonneau avec Mrs Labastide et Salles et que lorsque cette opération sera terminée, je m'occuperai sérieusement et avec empressement à vous remettre les comptes définitifs de ma gestion. Soyez bien persuadée ma chère cousine que je ne désire rien autant que de voir ma mission achevée entièrement et que le plus tôt ne serait que le mieux. Fatigué et dégouté de toute affaire contentieuse, je ne cherche plus que le repos et la tranquillité. Mes vœux seront exaucés quand je pourrai passer le reste d'une vie (qui ne doit plus être pour moi que languissante) dans une retraite éloignée du fracas du monde, je travaille à y parvenir et assurément je réussirai sous peu dans mes projets.

Je vous enverrai dans le premier convoi le petit linge d'enfants que vous me demandez, je désire que ce soit bientôt. Nos dames et mon frère vous prient d'agréer nos tendres compliments, nous embrassons tous vos chers enfants et moi je demeure constamment avec les sentiments du sincère attachement que je vous ai voué et avec lequel je suis très parfaitement.

Du 15 mars 1782 Mme Lemire
Sur l'Orphée

Ma chère cousine, je me réfère entièrement au contenu de ma dernière du 20 septembre dont vous avez ci-dessus la copie. Depuis cette époque j'ai acquitté chez Mrs Labastide et Salles votre traite sur moi de L 7600 tournois, ordre des Salles frères et pour l'acquitter vous ne m'avez donné aucun avis et j'ai à vous apprendre la condamnation à Saint Domingue du navire Les Aimables Claires, Capitaine Lavau, appartenant à la société de Babonneau, Labastide et Salles fils. Cette expédition est malheureuse et le sera jusqu'à la fin, ces Mrs ont fait abandon de la partie du corps aux assureurs et ont donné des ordres à Mr Lavau pour charger sur d'autres baleiniers les marchandises de la cargaison ce qu'il aura je pense effectué dans les navires du convoi que nous attendons à la fin de ce mois de Saint Domingue. Je désire bien sincèrement de pouvoir vous apprendre l'arrivée de ce convoi et le chargement des marchandises provenant des Aimables Claires. La Bien Aimée sur laquelle vous êtes intéressée comme je vous l'ai mandé dans mes précédentes n'a pas encore pu prendre la rivière de Bordeaux, il est détenu au barrage avec 10 à 12 autres navires dans l'établissement de la croisière de quelques … ennemis qui les bloquent dans le port. Il faut espérer que le gouvernement prendra les mesures les plus propres à les dégager et qu'ils ne tarderont pas de se rendre à leurs destinations. Ce sera avec bien du plaisir que nous vous participerons cette agréable

nouvelle. Elle le sera d'autant plus que nous pourrons vous annoncer qu'elle nous donnera le double de notre capital au moins à son arrivée J'en suis enchanté par le vif intérêt que je prends à tout ce qui vous regarde.
J'ai remis dans deux paquets à Mr Gily, officier à bord de notre vaisseau l'Orphée, toute le petit linge que vous m'avez demandé dont je vous adresse inclus la note. Veuillez retirer ces deux paquets et en faire le reçu en double à Mr Gily qui en est le porteur et m'en accuser la réception. Je souhaite que ce petit linge vous parvienne à mon sauvement et que vous en fassiez tout l'usage que vous vous en promettiez. Je vous conseille avant de la mettre en service de le faire laver dans trois ou quatre bonnes lessives, vous ne sauriez trop prendre de précautions à cet égard.
Je vous prie de faire agréer mes tendres compliments et ceux de mon frère à nos chères cousines vos filles. Nous nous réunissons pour vous présenter nos hommages et ceux de nos dames. Moi, je vous embrasse de tout mon cœur et je demeure constamment avec les sentiments du sincère attachement que je vous ai voué et avec lesquels je suis très parfaitement.

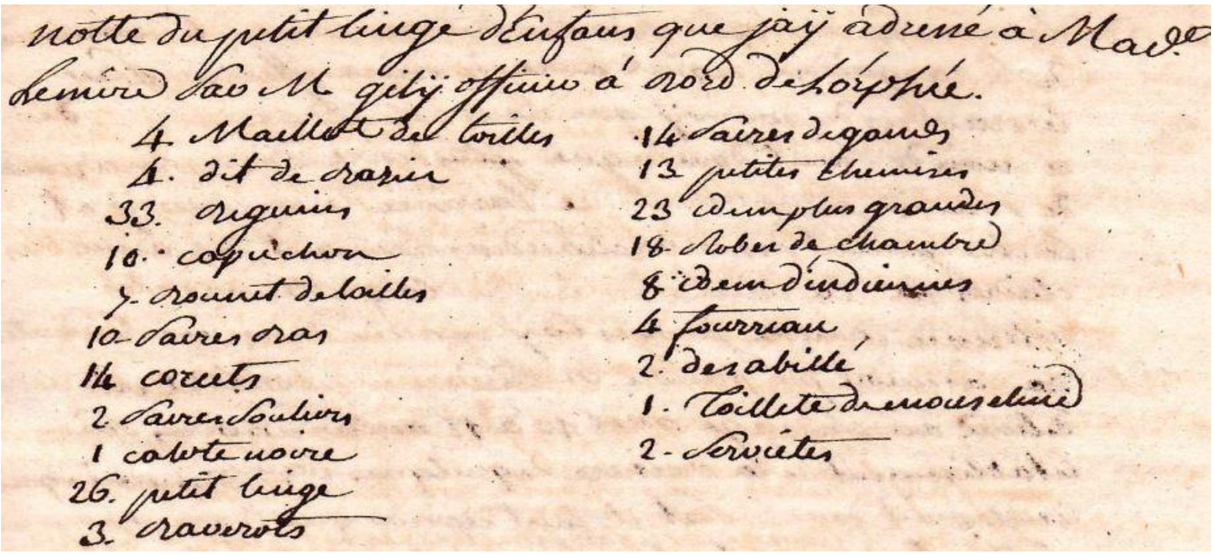
notte du petit linge d'Enfans que j'ay adressé à Made
Lemire par M gily officier à bord de l'orphée.

4. Maillot de toilles	14 paires de gands
4. dit de drapier	13 petites chemises
33. beguins	23 idem plus grandes
10. capuchon	18 Robes de chambre
7. bonnet de toilles	8 idem d'indiennes
10 paires bas	4 fourreau
14 corcets	2 desabillé
2 paires souliers	1 toillete de mousseline
1 calotte noire	2 servietes
26 petit linge	
3 bavarots	

Du 15 mars 1783 Mme Veuve Lemire
Je ne vous ai pas écrit depuis l'année dernière ma chère cousine faute de motif intéressant et faute de réponse à faire à vos lettes dont je n'ai pas reçu une seule depuis 15 mois. Je suis même surpris que vous n'ayez pas répondu à ma dernière du 15 mars 1782 que je vous écrivais en original et copie par notre vaisseau l'Orphée. J'avais chargé M. Gily, officier sur le dit bâtiment de vous remettre deux paquets de petit linge que vous m'aviez demandé. Cet officier m'avait écrit de vous les avoir consigné je ne doute pas qu'il vous les ait transmis dès son arrivée à Saint Pierre. Il m'eut fait grand plaisir de l'apprendre de vous-même. Veuillez donc bien ma chère cousine m'en accuser réception et me participer si vous avez trouvé le nombre exact du petit linge dont je vous avais fait passer la note. Il m'est important d'être instruit de la réception de tout ce que je vous expédie. Vous m'obligerez d'être exacte à m'en faire part.
Le retour de la paix nous mettant à même de satisfaire aux dispositions de notre cher Babonneau et à vos désirs je m'empresse de vous expédier la caisse de toute l'argenterie provenant de cette succession ; en conséquence je vous remets inclus le connaissement d'une caisse la renfermant entièrement, vous pourrez en reconnaître chaque pièce en collationnant le détail de chacune d'elle que j'ai fait insérer sur le dit connaissement avec l'inventaire. Si vous le trouvez juste vous voudrez bien m'en donner avis et en fournir une décharge au Capitaine Martin au dos du dit connaissement. Cette caisse est chargée sur notre brigantin Le Tapageur Capitaine Martin à qui j'ai remis une boîte contenant tous les bijoux à l'usage de Babonneau et qu'il a légué à notre chère cousine Marguerite votre fille. Je l'ai remise à Mr Martin dont voici le reçu. J'ai inséré dans cette boîte une petite

tabatière d'or que mon oncle M S Questel m'a prié de vous faire passer. Vous observerez qu'elle vous est particulièrement destinée, veuillez bien à l'arrivée du dit Capitaine retirer en vertu du connaissement et du reçu ci clos les deux objets que je lui ai remis pour votre compte et m'accuser la réception du tout. La prime d'assurance étant trop minime pour l'économie que j'ai cru de votre intérêt de vous faire couvrir les 3000 livres sur ce chargement à 1.5 % vous êtes débité en conséquence de 45 livres. Je me flatte que vous ne désapprouverez pas ma prudence à cet égard que notre cher oncle a fortement approuvé. Je vous ferai passer par la première occasion la malle linge de table et successivement tout le reste à mesure que je pourrai me procurer l'embarquement. Reposez-vous sur mes soins à cet égard.
Ma chère cousine Marguerite se plaindra peut-être que je n'ai pas suivi ses dispositions relativement à la chaîne de montre qu'elle m'avait prié de changer pour une à femme, je n'ai pas cru devoir suivre ce qu'elle m'a prescrit à cet égard parce que je n'aurais presque rien retiré de la chaîne ici et que j'espère qu'elle pourra en tirer davantage meilleur parti à la Martinique où je lui conseille de vendre la chaîne et la montre qui étant unie ne peut raisonnablement pas lui servir conséquemment de l'argent qu'elle obtiendra de l'un et de l'autre ; elle pourra à quelque chose près avoir une montre et une chaîne à femme à sa satisfaction.
Je serai bien charmé qu'elle fasse choix de son petit cousin pour lui faire cette emplette, je la chérirai assurément de remplir ses intentions du mieux qu'il me sera possible mais elle voudra bien me faire part de son goût et de la somme qu'elle est bien aise d'y employer.
Veuillez bien m'autoriser de débiter votre compte parce que vous vous en entendrez avec elle, en attendant je me flatte qu'elle approuvera ce que j'ai cru devoir faire contre ses intentions pour son plus grand intérêt, fâchée ou non. Veuillez bien ma chère cousine lui faire deux bonnes caresses de ma part ainsi qu'à vos deux autres demoiselles que toute la famille embrasse bien tendrement.
La malheureuse expédition des Aimables Claires donnera à ses intéressés une perte des plus cruelles par la multiplicité des événements plus extraordinaires et plus malheureux les uns que les autres. Sans rentrer dans leur détail il me suffira de vous dire que le bâtiment neutre qui portait partie du chargement de ce dernier a fait son débarquement à Nantes. Etant arrivé avec le dernier convoi atterri à Lorient et que cette cargaison était dans l'état le plus piteux au point que Mrs Labastide et Salles craignent fortement que leur produit suffira à peine pour payer le haut frêt qu'ils ont compté au bâtiment neutre et la haute somme des assurances, je vois avec la plus grande mortification que les ¾ du capital de cette expédition tombera à pure perte par la mauvaise gestion du Capitaine Lavau. Il reste encore quelques effets à Saint Domingue pour terminer le voyage de cet infortuné navire. Aussitôt qu'il sera possible de réaliser cet objet et de réunir tout le reste des fonds, je procèderai avec Mrs Labastide et Salles à la liquidation des affaires de la société et terminerai une affaire qui devient désagréable pour moi par la différence que cette malheureuse et détestable affaire des Aimables Claires produira à la liquidation de cette société. C'est avec la plus grande peine ma chère cousine que vois aller en fumée la succession du pauvre Babonneau qui sera bien moindre que ce que j'avais d'abord imaginé et que je ne devais m'y attendre. Il a fallu tous les événements malheureux qui sont survenus à expédition du Capitaine Lavau pour ne pas retirer au moins le capital mis dans la société. Je doute beaucoup que vous en retiriez la moitié, il faut prendre patience. Soyez assurée de tout mon zèle à faire pour le mieux dans une pareille circonstance. L'amitié que je vous ai vouée ne vous permet pas de douter de tous mes soins à vous être utile et à vous convaincre du sincère attachement que je vous ai voué.
Mes dames, mon frère et tous nos petits-enfants vous prient d'agréer leurs tendres amitiés, j'ai failli perdre mon pauvre petit Marius de la petite vérole, dont il n'est pas encore entièrement remis, il va beaucoup mieux dans ce moment et j'ai lieu d'espérer qu'il se rétablira dans peu et que son état dissipera tous les chagrins qu'il nous occasionne encore pour les suites qui sont toujours très dangereuses quand on a une santé aussi délicate que la sienne. Je vous embrasse de tout mon cœur, je suis tout à vous.

Du 30 juillet 1783 Mme Lemire à La Martinique

Ma chère cousine j'ai reçu avec plaisir la lettre que vous m'avez fait l'amitié de m'écrire le 13 mai qui m'accuse réception du petit linge que j'avais confié à Mr Gily pour vous et de la caisse d'argenterie remise à Mr Martin tant pour vous que pour ma cousine Marguerite, je suis charmé que vous ayez été satisfaite du tout.

S'il avait été possible à Mrs Labastide et Salles de laisser pour compte des assureurs la cargaison des aimables claires, ne doutez pas ma chère cousine qu'ils l'eussent fait mais la loi qui vous autorise à l'abandon du corps du navire diffère à celle des facultés quand le tout se sauve. Ces Mrs n'ont rien pu faire de mieux à cet égard, c'est à la seule circonstance aussi malheureuse que désespérante que vous devez la perte cruelle que vous ferez dans cette désolante affaire. Celle de la Bien Aimée a été terminée par la vente du navire dont on doit me compter le solde incessamment ce compte est assez satisfaisant il est dommage que l'objet soit aussi minime, c'est cependant un léger dédommagement.

C'est avec tout le regret possible que je me vois dans l'impossibilité de vous apprendre la terminaison de ces anciennes affaires, Mrs Labastide et Salles n'ont encore pu obtenir un jugement à Bordeaux et Nantes relativement à l'abandon du corps que les assureurs de ces deux villes refusent de leur signer. Cette affaire doit finir aussi malheureusement qu'elle a commencé malgré tous les désagréments que j'ai éprouvés et auxquels je dois encore m'attendre, je ne me décourage pas et soyez assurée mon aimable cousine que je ferai tous mes efforts pour prouver tout mon zèle et tout mon attachement regardant votre intérêt comme le mien propre je ferai pour le mieux dans toutes les occasions, soyez en bien persuadée je vous en prie.

J'ai chargé sur le Sapajou, Capitaine Venel, une malle linge provenant de la succession de feu Babonneau dont je vous ai entretenu dans le temps ; je vous en avais inclus le connaissement en vertu duquel vous pourriez réclamer cette malle de M. le Capitaine Venel, je joins ici la clé de la malle nous désirons que vous la receviez promptement c'est tout ce qui me restait à vous faire passer, il me fera plaisir de savoir que vous ayez trouvé le tout à votre satisfaction.

J'ai écrit plusieurs lettres à Mrs Lavau frères du capitaine mais sans succès puisque ces Mrs n'ont jamais fait aucune réponse. Je vais encore leur écrire pour les engager à me faire passer le solde dont ils étaient débiteurs à feu Babonneau, il serait tenu qu'ils voulussent bien terminer une affaire d'une aussi longue haleine, je m'en occuperai par le dernier bâtiment qui fera route pour Saint Domingue.

J'eu le plaisir d'embrasser Mme Despesailles le 19 du mois passé avec son cher mari et son charmant petit garçon, elle m'a remis la lettre que vous m'avez écrite le 4 avril qui me fait part de la remise que vous a faite Mr Gily du petit linge. J'avais raison comme vous voyez de vous dire le 15 mars que vous ne m'aviez pas répondu à ma lettre qui vous portait l'avis de cette expédition. Si Reine me demande l'argent qui lui devient nécessaire pour les commissions dont vous l'avez chargée, je lui compterai ce qu'elle me demandera pour cet objet.

Mr et Mme Despesailles se disposent à partir sous peu de jours pour Bayonne. Ils jouissent l'un et l'autre d'une meilleure santé que lorsqu'ils sont arrivés, nous les voyons partir à regret parce que nous prévoyons de ne pas les embrasser de longtemps.

Toute la famille vous présente ses amitiés, nous vous disons tous mille et une choses ainsi qu'à mes charmantes cousines à qui je fais une bonne caresse à chacune. Je suis avec autant d'amitié que de considération.

Marseille le 12 mars 1784 Charles Salles à Mrs Lavau frères au Cap Français

Messieurs,

En ma qualité d'exécuteur testamentaire de feu Mr Babonneau mon parent et ami, je viens vous prier de vouloir bien me donner connaissance des effets que vous avez reçus de Mr Le Capitaine Lavau pour son compte et dont j'ai trouvé dans ses papiers votre reconnaissance par lequel il parait que les effets s'élèvent à 1300 livres tournois. Vous m'obligerez beaucoup Messieurs de me rendre compte

de la vente de ces marchandises, de m'en remettre le net produit en café de préférence à toute autre denrée.
Les grandes occupations que j'ai eues depuis le décès de cet ami, à la suite des grandes affaires de ma compagnie pendant la guerre m'avait fait oublier cet objet. Je me flatte Messieurs que vous voudrez bien concourir à mes pièces pour accélérer la liquidation de cette hoirie et me mettre bientôt à même d'en rendre compte à l'héritière qui est à la Martinique.

Du 13 septembre 1784, Martinique

J'ai reçu depuis peu de jours mon aimable cousine la lettre que vous m'avez adressée le 16 juillet qui me témoigne la peine où vous êtes de n'avoir reçu depuis longtemps aucune de mes nouvelles. Je me flattais journellement de pouvoir vous en donner de satisfaisantes et vous apprendre enfin la reddition du compte social de Mrs Labastide et Salles mais toutes mes démarches pour en avoir un extrait ont été vaines et inutiles puisque je n'ai pas encore réussi d'avoir la plus légère satisfaction. Ces Mrs se tiennent à me dire qu'ils n'ont rien à me compter de la succession de feu Babonneau et que jusqu'au jugement des deux procès qu'ils soutiennent contre les assureurs de Bordeaux et de Nantes, ils ne peuvent me donner aucun compte ni me faire raison du compte social. Je sens fort bien qu'agissant à la rigueur et les faisant assigner, ils seraient contraints de me satisfaire mais mon cœur répugne d'en venir à cette extrémité qui est toujours malhonnête et d'ailleurs, il faudrait se brouiller avec toute la famille. Notre oncle et Mr Despesailles sont témoins de toutes mes démarches et en font eux-mêmes mais elles sont restées aussi infructueuses que les miennes. Ils m'ont assuré l'un et l'autre qu'ils vous en avaient instruite pour les obliger à rendre ce compte. Je crois qu'il est convenable que vous le demandiez par une lettre particulière d'une manière qui leur prouve que vous avez de l'humeur et que vous finissiez par me donner ordre de contraindre ces Messieurs par tous les moyens possibles de rigueur. S'ils ne veulent pas me rendre raison d'un compte dont réellement il est honteux qu'ils n'aient pas remis depuis si longtemps. Priez d'ailleurs Mr Sauvignon de leur écrire à cet égard fortement en votre faveur, ces nouvelles démarches pourront peut-être concourir à la réussite de cette opération. En mon particulier je le désire avec autant d'empressement que vous le désirez vous-même et vous ne doutez pas de toute la satisfaction que j'éprouverais de terminer avec vous cette affaire. Ecrivez à notre cher oncle et faites en sorte que sa lettre et la mienne puissent être ostensibles. Soyez assurée que muni de vos ordres rigoureux je ferai tout mon possible pour engager ces Messieurs à rendre ce compte amiablement et qu'après avoir employé tous les bons procédés dont je suis capable. S'ils se refusent à me satisfaire j'agirai avec toute la rigueur que prescrivent les lois, il faut espérer que je n'en viendrai pas à cette extrémité.
Mr et Mme Despessailles jouissent d'une bonne santé ainsi que leur charmant petit garçon, nos enfants sont continuellement affligés depuis trois mois d'une coqueluche qui désole leur poitrine. Celle de mon fils qui est la plus faible, en est le plus vivement affectée et la grande toux me fait tout craindre pour lui. Il est cependant beaucoup mieux depuis quelques jours. Il fait usage des bouillons de tortue qui paraissent lui être favorables et j'ose me flatter que ces bouillons le tireront d'affaire. L'existence de cet aimable enfant faisant le bonheur de ma vie, depuis trois mois, je suis sans cesse agité par la crainte et par l'espérance. Toute la famille jouit d'une bonne santé et embrasse vos chères filles.
Au reste Mr Lavau du Cap n'a pas répondu aux différentes lettres que je lui ai écrites pour lui demander raison des effets que son frère lui a laissés sur le compte de Babonneau et dont j'ai son chargement en mains. Quand on doit, il est rare qu'on réponde aux lettres, c'est une fatalité. Je vais m'occuper en ce moment d'envoyer son reçu et ma procuration à une autre maison à l'effet de lui faire rendre compte de ce petit objet. Mais ma chère cousine écrivez lui vous-même, je vous prie, peut-être réussirez-vous mieux que moi. Je le souhaite certainement de tout mon cœur. En attendant, soyez persuadée des sentiments vraiment affectueux avec lesquels que suis et serai toute ma vie ma chère et aimable cousine.

Marseille le 27 juillet 1785 à Mme Lemire à la Martinique par Bordeaux

Je vous annonce avec plaisir ma chère cousine que je viens enfin de recevoir les comptes relatifs à la liquidation des affaires sociales de Mrs Babonneau, Labastide et Salles fils. Il résulte sur le compte courant de ce premier avec sa compagnie que le solde est en sa faveur pour 17378.0.11 f. Ces messieurs m'en ont fait le paiement en les effets ci-après 8000 livres en leur traite de 12000 des îles à mon ordre publié à 45 jours de vue sur Mrs Sauvignon et Mercié de chez vous, 6300 en leur traite de 3000 sur Cavaillé et cie de Salonique à 15 jours de vue 3078.0.11 en leur … à mon ordre payable fin octobre prochain, 17378.0.11 ensemble.

Il ne m'a pas été loisible d'obtenir le paiement au comptant comme je l'aurais désiré par les dispositions que ces Messieurs ont fait de leurs fonds jusqu'en octobre et novembre prochain, je présume surtout que ces effets seront exactement bien acquittés à leurs échéances. Il reste à recouvrir si ces messieurs gagnent le procès pendant au parlement de Bordeaux relativement à l'assurance du corps du navire Les Aimables Claires une somme de L 13 000 à Bordeaux et 10 000 à Nantes ce qui fait en tout 23 000 sur laquelle somme il faudra déduire la prime et les frais. Ces Messieurs doivent encore la prime de 12 000 f environ aux assureurs de Marseille sur les Aimables Claires qui ne doivent être payés qu'à l'issue du procès et de l'arrêt qui interviendra .Voilà ma chère cousine en gros l'état des affaires de la succession de feu Babonneau avec Mrs Labastide et Salles fils, un voyage que je me dispose à faire sous quelques jours à Paris ne me permettra pas de vous envoyer tout de suite les comptes en détail que ces Messieurs m'ont remis. Vous pouvez compter qu'à mon retour je m'occuperai de vous les faire passer au plus tôt. En attendant je vous transmets inclus la traite de L 12 000 argent des îles faisant L 8000 tournois sur Mrs Sauvignon et Mercié. Veuillez bien la présenter à ces Messieurs à la réception pour leur en faire prendre acceptation. A défaut de cette formalité ne négligez pas d'en faire dresser le protestat m'en donner avis par toutes les voies à l'échéance. Si elle n'était pas payée, veuillez en faire un autre protestat pour faire l'envoi de toutes ces pièces dûment en règle ensemble tous les frais que vous aurez pu faire relatif à cet objet. Faites-moi le plaisir de m'accuser réception le plus tôt possible de cette traite et me marquer si elle a été accueillie de l'acceptation de ces messieurs quoique je ne doute pas, il convient que vous la sollicitiez de Mr Sauvignon et que vous fassiez vos plus grands efforts pour l'obtenir.

Notre frère Baptiste arriva bien avec sa petite, l'un et l'autre sont aussi bien portants qu'ils peuvent le désirer. Je vous prie d'en faire part à notre chère maman et de recevoir les tendres compliments de toute la famille qui vous prie de dire de sa part les choses les plus amitieuses à vos chers enfants que j'embrasse de tout mon cœur. Je suis avec les sentiments de la tendre amitié que je vous ai vouée.

Le 30 juillet 1784

Mr Routier et Cie copie par les Capitaines Rape Bonnifay et le Conrier Salonique

Ayant eu un compte de liquidation à terminer avec Mrs Labastide et Salles fils et Gaudran, je me suis chargé d'une traite de 3000 livres qu'ils ont faite pour Mr Cavaillié et Cie à mon ordre à 15 jours de vue. Je vous la transmets inclus avec les prières de vouloir bien la présenter de suite à ces Messieurs pour en prendre acceptation et en recevoir paiement à l'échéance, à défaut de ces formalités vous m'obligerez de faire le nécessaire requis pour me la renvoyer avec toutes les pièces nécessaires pour m'en procurer le remboursement. Si comme je n'en doute pas elle est accueillie et payée à son échéance, vous me ferez plaisir de m'en instruire et d'en créditer mon compte. Cet objet me regardant en particulier je vous serais infiniment obligé de vouloir bien m'en faire le retrait le plus tôt que vous pourrez par marque d'instinction en coton ou en laine si ces derniers sont à répartition et à des prix modérés. Cette affaire étant de pure amitié et non aucunement de convenance à mes intérêts je vous prie avec instance de vouloir bien m'en faire la remise le plus diligemment possible à l'effet de me mettre à même de terminer définitivement un compte de succession que je suis jaloux et

empressé de rendre au plus tôt. Je compte à cet égard sur les bonnes dispositions que vous avez manifestées pour moi dans toutes les occasions.
Ma compagnie ne pourra écrire par ce courrier à Mr Cavaillé et cie parce que je n'ai été informé du départ des deux navires qui partent que très tard et dans un moment où elle a des affaires très importantes qui demandent et exigent toute son attention. Elle le fera par le Capitaine Vigne qui partira sous peu de jours, je vous prie de vouloir bien leur en faire part et me croire avec les sentiments d'estime et d'attachement avec lesquels j'ai l'honneur d'être très parfaitement.

Du 9 août 1784
Mrs Laqué frères
Messieurs, après avoir épuisé tous les procédés les plus honnêtes auprès de Mrs Lavau Frères de chez vous qui n'ont jamais daigné répondre aux lettres que nous leur avons écrites, pour leur demander compte d'une partie de marchandises en bijouterie que le Capitaine Lavau leur frère leur avait laissée pour être vendue pour compte de feu M Babonneau de qui je suis l'exécuteur testamentaire, je viens comme il m'importe infiniment de finir toutes les anciennes affaires vous dire Messieurs de vouloir bien accueillir la procuration en main que je vous envoie inclus avec prière d'en faire usage pour, en vertu du reçu de la marchandises par Mrs Lavau frères qui fut joint à la procuration, leur en demander compte de la vente des effets. Veuillez bien s'il vous plaît Messieurs, si ces marchandises sont encore en nature, les retirer pour les vendre au plus grand avantage de l'héritière qui est Mme Lemire de Saint Pierre qui vous est connue et ne pouvant y réussir, je vous serai obligé de me renvoyer tout ce qui vous restera en mains de cette … J'espère Messieurs que vous voudrez bien à la réception de la présente faire rendre compte de cet objet à Mrs Lavau frères et que vous voudrez bien me rendre le service de m'en donner des nouvelles par la première occasion, si vous arrivez à vous défaire de tout ou partie veuillez bien m'en donner compte de vente et m'en faire la remise en belles denrées coloniales qui vous paraîtront devoir être les plus avantageuses à Mme Lemire et si quelques-uns de ces bijoux étaient en nature je vous prie de me les renvoyer par un bonne occasion.
Je me flatte et j'espère Messieurs que vous voudrez bien me rendre le service que je réclame de votre amitié pour vos amis et vos compatriotes. Soyez assurés Messieurs que je saisirai toujours avec le plus grand empressement toutes les occasions de vous être utile à mon tour et de vous convaincre dans tous les termes des sentiments de gratitude et d'attachement avec lesquels j'ai l'honneur d'être bien véritablement.

Marseille le 12 décembre 1785 Mme Veuve Lemire à La Martinique
Relativement à la promesse renfermée dans ma lettre du 27 juillet ma chère cousine je viens vous transcrire la copie des comptes que Mrs Labastide et Salles fils m'ont remis relatifs à la liquidation des affaires de Babonneau, Labastide et Salles fils. Ils consistent en les pièces suivantes.
1 compte de vente de 46 barriques de sucre livrées à Bordeaux
1 dit de 7 … café à Nantes
1 dit de 2 quarts indigo à Bordeaux
1 dit de 28 balles de coton 6 sacs de cacao 26/3 et 26/4 de café 145 barriques 1/3 sucre
1 état de recouvrement du corps du navire Les Aimables Claires
1 relevé des affaires de la Maison de Commerce
1 retour des affaires de la même Maison
1 extrait du compte de terme de Babonneau
8 pièces en tout dont vous voudrez bien faire reconnaître la légitimité pour m'en accuser la réception, je joins à ces pièces un état de votre position avec cette maison de Babonneau, Labastide et Salles fils par lequel vous verrez qu'il reste encore bien des objets à terminer pour mettre la dernière main à cette affaire.

Je suis empressé de savoir si Mr Sauvignon aura fait honneur à la lettre de change de 8000 livres tournois que j'ai accepté de Mrs Labastide et Salles fils et Gaudran en paiement et à compte des 17378.0.11 dont ils sont restés débiteurs à feu Babonneau. J'estime que vous aurez fait votre possible pour engager Mr Sauvignon à accepter cette traite. Je désire bien sincèrement qu'il en ait pris acceptation et qui vous en aura été payé à l'échéance. Je l'apprendrai avec d'autant plus de plaisir que je n'ai encore reçu que 1500 livres à compte du billet de 3078.0.11 que ces messieurs m'avaient souscrit pour payer fin octobre ; le reste m'est encore dû par la gêne extrême de ces messieurs qui m'ont promis de terminer cet objet à l'arrivée en ce port du navire Le Nouveau Monde qui leur porte du Cap des fonds considérables. Je n'ai pas été plus heureux au paiement de la traite qu'ils m'ont remis sur Mes Cavaillé et cie de Salonique. Ces messieurs ont tout accepté que pour la moitié et je me trouve à découvert du reste. Mrs Labastide et Salles fils ayant entrepris une trop grande quantité d'affaires et ayant soufferts de retards considérables dans le remise de leurs fonds se trouvent aujourd'hui dans la gêne la plus extraordinaire Je n'ai pas cru devoir les poursuivre à tout outrance d'autant qu'ils ont consenti à me donner les plus grandes suretés pour le paiement pour un contrat et qu'en leur faisant de la peine je porte un préjudice immense à leur crédit et que d'ailleurs mes poursuites ne m'auraient mené à rien de satisfaisant. En conséquence j'ai consenti d'attendre leur navire Le nouveau Monde et j'ai leur parole d'honneur qu'ils me fourniront des premiers fonds qui leur rentreront pour le paiement entier de ce qui vous revient pour solde de leur contrat. Je désire bien sincèrement qu'ils tiennent leur parole et pouvoir vous apprendre dans ma prochaine la rentrée de ces deux sommes.
Vous observerez ma chère cousine que vous êtes obligée par le testament de Babonneau de placer en France le fond nécessaire à la pension de 900 f qu'il a légué à Reine pendant la vie durant et qu'il reste encore des primes d'assurances à payer sur lesquelles vous devez votre 1/3 d'intérêt ensuite de ce vous entrerez pour la perte ou le gain des deux procès que la maison de commerce de Babonneau, Labastide et Salles fils soutiennent à Bordeaux et Nantes depuis la paix pour raison des assurances faites sur les Aimables Claires, Capitaine Lavau.
N'ayant rien à ajouter à ce que je vous marque sur la position actuelle de la liquidation des affaires de la succession de Babonneau je me borne à vous faire agréer mon compliment sur la nouvelle année que nous allons prendre. Vous n'aurez certainement rien à désirer ma chère cousine si mes vœux sont favorablement écoutés. Veuillez les présenter à vos chères filles en leur faisant agréer mes tendres amitiés. Je vous embrasse dans toute la puissance de mon âme et je suis pour la vie entièrement à vous.

Du 22 septembre 1786
Mrs Lagué frères au Cap français
Messieurs, J'ai reçu avec reconnaissance la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire le 21 mai dernier pour me faire part de l'impossibilité où vous aviez été jusqu'à ce moment de vous faire rendre par Mrs Lavau frères les effets qu'ils avaient reçus de Mr le Capitaine Lavau pour compte de feu Mr Babonneau. Comme je me vois forcé en ma qualité d'exécuteur testamentaire de ce parent et ami de rendre compte à son héritière de tous ces effets, vous m'obligerez beaucoup de me faire passer en nature les objets que vous me marquez avoir reçus de ces messieurs consistant :
1 paire boucle à brillant pour homme
1 paire pour femmes
1 paire boucle en or pour homme grande et petite
2 crochets en or.
Quant aux deux diamants et la paire de boucle d'or pour femme et la cuiller punch qui manquent, je vous serais infiniment obligé d'en demander le paiement à ces Messieurs puisqu'ils les ont reçus et, à défaut de représentation des effets en nature ou de paiement suivant la facture, de les faire assigner pour les contraindre à la remise ou au paiement. Il est étonnant que ces messieurs ne veuillent satisfaire ni à l'un ni à l'autre et qu'ils ne daignent pas même répondre aux lettres que nous leur

avons écrites. Pour cet objet, cette conduite nous paraît digne de blâme et mérite le cas que nous faisons de pareil agissement. Poursuivez-les donc s'il vous plaît avec chaleur pour obtenir par la force et la contrainte ce que notre honnêteté constante n'a pu obtenir depuis six ans. Si vous ne pouviez réussir à vous procurer une sentence veuillez bien me le marquer à fin que je m'adresse à qui de droit pour avoir justice de leurs procédés.
Je regrette infiniment la peine que cette affaire vous donne et je désire bien véritablement que vous me fournissiez les occasions de vous être utile et de vous convaincre des sentiments distingués avec lesquels j'ai l'honneur d'être à vous.

Du 2 mars 1787 Mme Lemire à La Martinique

Je viens de m'apercevoir ma chère cousine que la lettre que je vous écrivis le 12 décembre 1785 à mon retour de Paris et qui vous portait la copie des comptes qui m'avaient été remis par Mrs Labastide et Salles était restée sans réponse. Comme il m'est important d'être instruit par vous-même si vous les avez reçus, je vous serais infiniment obligé de m'en accuser réception ou de me marquer si ma lettre ne vous ait pas été parvenue, parce que dans ce cas je vous en ferai passer une copie ensemble celle des 8 comptes qu'elle renfermait.
Depuis ma dernière j'ai reçu partie des effets que Mrs Labastide et Salles devaient à la succession de feu Babonneau et particulièrement, celle des assurances du litige avec les assureurs de Bordeaux qui ont terminé amiablement, ces derniers vous restent débiteurs pour solde de leur compte courant avec vous d'environ 2200 livres que nous tâcherons de vous faire payer ici mais comme nous ne comptons seulement vu la dispersion totale de cette maison… Labastide … devoir bientôt se rendre à Saint Pierre auprès de son oncle Sauvignon. Nous vous ferons passer l'extrait du compte que nous lui avions présenté et vous tâcherez d'en retirer vous-même le montant de Mr Labastide ou de M Gondran qui est sa caution et qui est auprès de vous avec sa famille dans ce moment. Il reste la partie en litige avec les assureurs de Nantes qui espérons-nous suivront l'exemple de ceux de Bordeaux et qui paieront bientôt. Comme M Salles est le seul chargé de la liquidation des affaires de la dite société et qu'il se dispose dit-il a repasser à la Martinique, je vais lui faire proposer de me fournir sa procuration pour suivre les anciennes affaires de la société de Babonneau, Labastide et Salles fils aîné et dans ce cas je tâcherai de terminer cette affaire de Nantes pour mettre fin à toutes celles du malheureux navire Les Aimables Claires. Ma première vous instruira de mes opérations relativement à cet objet. En attendant nous vous remettons inclus une traite de L 1200 tournois pour 1800 des îles de Mrs Salles et Labastide sur M. Sauvignon qui j'espère voudra bien y faire honneur à sa présentation. Vous voudrez bien en faire retirer le montant pour opérer la rentrée et m'en accuser réception et en créditer mon compte.
Je m'occuper dans ce moment de la rédaction du compte de mon administration relativement à cette succession pour vous en remettre mon compte par le Martinicain qui sortira vers le 15 avril prochain. Mon frère Baptiste qui compte s'y embarquer pour faire son retour à la Martinique sera le porteur de toutes ces pièces et recevra votre quittance définitive sur tous les objets relatifs à cette succession pour me la faire passer dument en règle et dans la forme prescrite pour ma décharge entière de toute cette succession. Je vous avais marqué dans ma précédente que le testament de Babonneau m'obligeait de placer un fond en France pour le paiement de la pension de Reine mais depuis je me suis aperçu d'un codicille qui m'en dispense et qui hypothèque à cet égard sa maison rue du Précipice dont vous avez hérité et dont vous avez pris possession. Il faudra ma chère cousine que vous fassiez exactement passer à Reine sa pension chaque année par une lettre de change. Mes frères à la Martinique pourront vous fournir les moyens de vous acquitter exactement de l'obligation que vous a faite le cher Babonneau dans son testament. Je ne doute pas que vous ne vous acquittiez de ce devoir avec autant de plaisir que de reconnaissance.
Je n'ai encore rien avancé auprès de Mr Lavau qui ne veut ni remettre en nature ni payer les bijoux qu'il a reçus pour compte de Babonneau suivant le reçu que ce premier en a fait et que ce dernier a remis à Babonneau, que j'ai trouvé fait en règle dans ses papiers en original, vous .. Mrs Lagué frères

du Cap que j'ai chargés de tirer ces bijoux auprès de M Lavau de les restituer ou bien de l'attaquer judiciairement. Pour y parvenir vous me ferez plaisir de vous adresser à ces messieurs peut-être réussirez-vous mieux que je ne l'ai fait jusqu'à présent.
Toute la famille jouit d'une bonne santé et me charge d'être auprès de vous l'interprète de leurs sentiments. Acquittez nous tous en amitiés auprès de vos demoiselles et croyez-moi avoir la plus tendre amitié ma chère cousine.

Le 20 avril 1787 à Mme Lemire Saint Pierre de la Martinique

Relativement au contenu de ma dernière lettre ma chère cousine j'ai fait remise à mon frère Jean Baptiste Salles de deux extraits du compte de mon administration pour les biens mobiliers de feu Mr Louis Babonneau relativement à la charge qu'il men avait déféré, je l'ai prié de vous les présenter à son arrivée afin que vous ayez pour agréable de l'examiner et le trouvant en règle en faire un double suivant la teneur que je vous en ai trouvé au bas … vous verrez qu'il reste net et liquide au fil de cette succession une somme de 18958.1. livres tournois, ce solde est porté au crédit de votre compte particulier.
Mon frère vous remettra également deux extraits de ce dernier compte afin que vous fassiez sur l'un d'eux le même nécessaire qu'au précédent. Vous verrez qu'il vous revient tant pour solde de ce compte que pour celui de la succession une somme de 6608.19.1 livres tournois à compte de laquelle je vous ai remis par une précédente une traite de 1200 tournois pour 1800 des îles de Mme Labastide sur Sauvignon et pour le compléter définitivement vous trouverez ci-inclus une traite de ma maison de commerce sur Hilaire Salles de la Martinique de mon frère de 8110.8.7 L pour 5408.19.1 L tournois payable à 4 mois de vue dont il vous plaira de m'accuser réception.
Mon frère Baptiste est en charge de vous demander *non obstant* votre affirmation aux comptes ci derniers que vous ayez la complaisance d'en faire faire une déclaration expresse par devant notaire ce quoi j'espère que vous voudrez bien consentir.
Vous observerez au bas de votre compte particulier qu'il est encore dû à la succession par Mrs Labastide, Salles et Gaudran une somme de 2248. Livres et trouverez ci-inclus une copie du compte que Mr Salles, liquidataire, a arrêté avec moi.
Il reste encore à recouvrer à Nantes quelques assurances sur le navire Les Aimables Claires dont l'objet par approximation est de 7000 tournois sur laquelle vous aurez votre portion lorsque le paiement en aura été effectué.
Vous trouverez ci-inclus un récépissé de mon frère Baptiste pour quelques bijoux qui m'ont été renvoyés du Cap par Mrs Lagué frères que j'avais chargés de les retirer de Mrs Lavau frères du Cap. Il reste encore au pouvoir de ce dernier quelques petits effets que j'ai également chargé Mrs Lagué frères de retirer, lorsqu'ils seront en mon pouvoir je vous les ferai passer.
Vous observerez ma chère cousine que la pension de Reine se trouve payée jusqu'au 9 juin 1788 et qu'à cette époque vous aurez l'attention de la lui faire toucher tous les six mois, j'espère qu'elle n'aura point à souffrir de retardement dans l'état où elle se trouve, cette pension doit lui être nécessaire pour vivre.

Du 24 avril 1787 au Cap Lagué frères

Nous avons reçu avec reconnaissance la lettre que vous avez pris la peine de nous écrire le 19 février dernier pour nous prévenir de la remise que vous aviez faite à Mr Ollivier d'un petit paquet contenant les effets en bijouterie que vous aviez retirés des mains de Mrs Lavau frères. Recevez-en nos remerciements. Mr Ollivier nous en a fait la livraison. Il nous paraît messieurs que la conduite de Mrs Lavau dans cette affaire est bien extraordinaire et que le nouveau faux fuyant imaginé pour ne pas livrer le reste en nature ou en argent est indigne d'honnêtes négociants. Quoi qu'il en soit Messieurs, veuillez bien leur demander un compte de vente des effets vendus et connaissant le bijoutier à qui ces Mrs ont fait la vente de ces effets, vous pourrez demander une délégation à Mrs Lavau frères sur eux et leur faire accepter et en recevoir paiement à l'échéance, par ce moyen vous

serez à même de connaître la vérité ou la mauvaise foi de ce procédé qui nous paraît aussi indécent que malhonnête. Nous regrettons infiniment la peine que vous donne cette misérable affaire, l'ayant commencé avec succès nous espérons que vous voudrez bien la terminer d'une manière satisfaisante pour Mme Lemire notre compatriote à qui ces effets appartiennent comme l'héritière de feu Babonneau. Tout ce que vous voudrez bien faire pour elle à cet égard sera réversible, aussi nous vous prions de nous fournir les occasions de vous réitérer l'assurance des sentiments distingués et affectueux avec lesquels nous avons l'honneur d'être bien sincèrement.

Du 22 septembre 1787
Mme Lemire à La Martinique

J'étais à Paris ma chère cousine lorsque votre lettre du 14 mai m'est parvenue et je vois avec plaisir que vous aviez reçu les pièces que je vous avais remises dans ma lettre du 12 décembre 1785 et le paiement que Mr Sauvignon vous avait fait de la lettre de change de 1200 livres que je vous avais fait passer. Votre silence à l'égard de ce dernier objet surtout me donnait du souci et je suis aise que ma lettre du 2 mars vous ait réveillée de l'assoupissement où vous étiez sur vos propres intérêts.
Mon frère Baptiste m'a fait passer l'acte de ratification du compte de ma gestion à l'hoirie de feu Babonneau. Je suis bien charmé ma chère cousine que vous soyez contente de toutes les opérations que j'ai faites pour vous faire rentrer toutes les sommes dues à cette succession. L'approbation que vous donnez à mes opérations est la seule récompense dont mon cœur soit vivement affecté. Je suis trop heureux d'avoir pu vous servir dans une occasion aussi importante pour vous et de vous avoir prouvé l'étendue des sentiments d'estime et d'attachement. Je désire qu'il se présente de nouvelles occasions de vous convaincre de mon amitié. Mettez-les en usage et soyez sûre de mon zèle et de mon empressement à vous servir.
Par ce que vous me marquez dans votre dernière du 7 septembre je vois ou que vous n'avez pas fait attention au compte que je vous ai envoyé ou que vous ne l'avez pas compris. Si vous y aviez fait attention, vous auriez vu que les 2248.1.10 à recouvrer et dus par les Sieurs Labastide, Salles et Gaudron, proviennent du solde de leur contrat dans lequel étaient comprises les lettres de change sur Salonique que vous appelez Saragosse et celles sur la Martinique dont vous avez reçu le montant, vous observez que celles de Salonique sont comprises dans le compte courant que nous avons arrêté avec Labastide, Salles et Gaudran et duquel résulte le solde ci-dessus de 2248.1.0 livres dont ces Messieurs vous restent débiteurs et qui selon les apparences ne rentreront jamais.
Nous aurons soin de retirer la portion qui pourra vous revenir sur le recouvrement des assurances faites à Nantes sur les Aimables Claires quand cette affaire sera liquidée. Nous craignons beaucoup que ce ne soit de longue haleine et que cette affaire ne finisse pas de très longtemps par la négligence qu'ont employée Mrs Labastide, Salles et Goudran à se procurer les pièces nécessaires pour en finir avec les assureurs. Je vais m'occuper de les faire venir et de tâcher de voir la solution de cette désagréable contestation.
Je désire réussir ma chère cousine et pouvoir vous convaincre de la vérité et de la vivacité des sentiments que j'ai pour vous et votre chère famille.
Je me réfère à ce que je vous ai marqué dans ma dernière du 24 avril relativement à la pension de Reine qui se trouve payée jusqu'au 9 juin prochain mais à cette époque vous lui devrez les premiers six mois et vous aurez la complaisance de lui faire payer ou de lui indiquer à qui elle doit s'adresser pour retirer cette pension qui lui devient de la plus grande nécessité. Je vous prie ma chère cousine de vous piquer d'exactitude et de ne pas ressembler à cet égard à la plus grande partie des habitants de votre hémisphère qui se font un plaisir d'oublier leurs créanciers.